|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG SANTE — C.2  État de la santé, semestre européen, évaluation des technologies de la santé |
| Numéro de poste Sysper: | 366915 |
| Personne à contacter:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Maya MATTHEWS  2e trimestre 2025  2 ans   Bruxelles  Luxembourg  Autre: Cliquer ou toucher ici pour introduire le texte |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: ….  aux organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-03-2025 |

**Présentation de l’entité (Nous sommes)**

La DG Santé et sécurité alimentaire (DG SANTE) vise à favoriser les actions améliorant l’accès aux soins de santé, aux denrées alimentaires sûres et à la protection contre les épidémies et les maladies. Son objectif est d’établir et de maintenir des normes européennes élevées en matière de santé animale et végétale, ainsi que les systèmes de santé les plus abordables, les plus accessibles et les plus performants possibles afin de répondre à ces attentes.

Nous appartenons à la direction «Numérique, L’UE pour la santé et modernisation des systèmes de santé» de la DG SANTE, à Bruxelles. Unité C.2, «L’état de santé, Le semestre européen, évaluation des technologies de la santé».

Nous veillons à la mise en œuvre du règlement sur l’évaluation des technologies de la santé (ETS), qui contribue à l’efficacité, à l’accessibilité et à la résilience des systèmes de santé. Nous apportons la contribution de la DG SANTE au Semestre européen et à la facilité pour la reprise et la résilience.

L’unité est composée d’une équipe solidaire comportant environ 21 collègues aux nationalités très variées.

**Présentation du poste (Nous proposons)**

L’expert(e) national(e) détaché(e) (END) apportera une expertise technique dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (UE) 2021/2282 concernant l’évaluation des technologies de la santé, notamment en vue de soutenir le secrétariat du groupe de coordination des États membres sur l’évaluation des technologies de la santé, qui est hébergé et géré par la Commission européenne.

Les missions spécifiques impliqueront:

* de coordonner les travaux d’un ou de plusieurs sous-groupes (sous-groupe pour l’élaboration d’orientations en matière de méthodologie et de procédure, sous-groupe pour les évaluations cliniques communes, sous-groupe pour les consultations scientifiques communes, sous-groupe pour l’identification des technologies de la santé émergentes), notamment en soutenant les travaux du président et du coprésident,
* d’exécuter les tâches confiées au secrétariat de l’ETS conformément au règlement concernant l’évaluation des technologies de la santé, telles que le contrôle du caractère exhaustif du dossier soumis par le développeur de technologies de la santé, la fourniture d’une assistance administrative aux évaluations cliniques communes et aux consultations scientifiques communes, l’identification de patients et d’experts cliniques susceptibles de participer aux évaluations cliniques communes et aux consultations scientifiques communes, l’évaluation des conflits d’intérêts des personnes participant aux travaux communs,
* de préparer les réunions du groupe de coordination des États membres sur l’évaluation des technologies de la santé et de ses sous-groupes, et d’y participer,
* de faciliter la coordination des différents sous-groupes et d’encourager les échanges entre eux,
* de veiller à ce que les parties prenantes et les experts participent de manière appropriée aux travaux des sous-groupes,
* de participer aux activités d’information et de sensibilisation,
* d’assurer la liaison avec, entre autres, les autorités nationales, les parties prenantes, les agences et autres services de la Commission,
* de préparer et rédiger des notes d’information, des discours ou des observations dans le domaine de l’évaluation des technologies de la santé, en s’appuyant sur l’analyse et l’expertise en matière d’évaluation des technologies de la santé,
* de contribuer aux travaux de l’unité en général, y compris en aidant à répondre aux demandes de la hiérarchie, en veillant à la cohérence et à la hiérarchisation des tâches, et en soutenant les collègues.

L’END sera rattaché à l’unité C.2 et intégré dans l’équipe SANTE HTA (health technology assessment). Il travaillera en synergie et en étroite coopération avec les collègues et toutes les parties associées à la mise en œuvre du règlement concernant l’évaluation des technologies de la santé.

L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales, régionales et européennes, l’Association européenne de libre-échange (AELE) et l’Espace économique européen (EEE), l’END ne travaillera pas sur des affaires individuelles ayant des incidences sur des dossiers qu’il/elle a traités dans son administration nationale au cours des deux années qui ont précédé son entrée en fonction à la Commission ou sur des dossiers directement liés. Il/Elle ne représentera en aucun cas la Commission en vue de prendre des engagements, financiers ou autres, ou de négocier pour le compte de celle-ci.

**Profil du/de la titulaire (Nous recherchons)**

Un spécialiste dans le domaine des sciences de la santé, de la médecine, de la santé publique, de l’évaluation des technologies de la santé, de la pharmacoéconomie ou tout autre domaine pertinent pour le poste, doté d’excellentes compétences de travail en réseau et de négociation.

Toute expérience pertinente, de préférence acquise dans le secteur de la santé, devrait inclure une expérience d’évaluation des technologies de la santé.

Ces tâches nécessitent des contacts fréquents avec les représentants des États membres, les autorités nationales, les parties prenantes, d’autres institutions et agences de l’UE ainsi que d’autres services de la Commission. En collaboration avec des fonctionnaires de la Commission, l’expert assistera les États membres dans l’élaboration de politiques et travaillera en étroite coopération avec d’autres directions générales de la Commission. La capacité de l’expert à rédiger une série de documents d’information et à travailler dans des délais serrés est importante.

Le candidat idéal pour le poste doit être motivé, soucieux d’obtenir des résultats et bien savoir gérer son réseau de relations afin d’établir des contacts et des synergies entre toutes les parties impliquées dans le processus. La capacité à travailler en équipe est également essentielle. L’anglais est la langue de travail de la DG SANTE, mais un bon niveau de français ou d’allemand est considéré comme un atout.

**Critères d’admissibilité**

Le détachement sera régi par la **décision C(2008) 6866** de la Commission du 12 novembre 2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Conformément à la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants à **la date de début** du détachement:

* Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD.
* Ancienneté: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel.
* Employeur: être employé(e) par une administration nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG) publique; à titre exceptionnel et à la suite d’une dérogation spécifique, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (par exemple, une agence ou un institut de régulation), une université ou un institut de recherche indépendant.
* Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union, dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il ou elle est appelé(e) à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez démontrer que vous possédez une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé(e) et rémunéré(e) par votre employeur et être couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la [décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015]](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé(e), veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’acceptera que les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique de votre pays auprès de l’UE, par le secrétariat de l’AELE ou par le ou les canaux qui auront été spécifiquement convenus**. Les candidatures transmises directement par vous ou par votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous **format CV Europass** ([[Créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)) en français, anglais ou allemand. [[Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)). Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents (tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidat(e)s soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)